



Services Techniques  
6-Libertés publiques et pouvoir de police  
6.1-Police municipale  
Réf : 2022.471

## **ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LE STATIIONNEMENT 25 rue Edouard Michel**

Le Maire de la Commune de GRADIGNAN (Gironde),

**VU** les articles L 2213-1 à L 2213-6 du Code général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

**VU** le Code de la Voirie routière, Art. R 115-1 et suivants,

**VU** le Code de la Route, **VU** le Code Pénal,

**VU** la demande présentée par la société ECA33, 33610 CESTAS, qui souhaite stationner un camion toupie dans le cadre de travaux au 25 rue Edouard Michel,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire, dans un but de sécurité publique, de réglementer la circulation sur cette voie,

### **A R R E T E**

=====

#### **ARTICLE 1er**

**Le 07 décembre 2022**, la société ECA33 est autorisée à stationner un camion toupie, au droit du n°25 rue Edouard Michel (voie métropolitaine)

#### **ARTICLE 2**

Durant la période des travaux :

- La benne sera stationnée sur le trottoir et la chaussée sera rétrécie au droit du déchargement,
- Un balisage adapté aux circonstances sera mis en place,
- Le stationnement de tout autre véhicules sera interdit au droit des travaux,
- Le nettoyage, balayage et la remise en état de la voirie, et trottoirs devront être réalisés.

#### **ARTICLE 3**

Toute contravention au présent arrêté, qui sera publié et affiché, sera constatée par un procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

#### **ARTICLE 4**

La présente autorisation fera l'objet du paiement d'une redevance, calculée conformément aux dispositions décidées par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2020 revalorisée annuellement.

#### **ARTICLE 5**

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Responsable de la DGEP4, Bordeaux Métropole,
- Monsieur le Directeur de la société ECA33,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale.

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à GRADIGNAN, le 30 novembre 2022

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué

Gérard FABIA